

#### **04 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense sur "la coopération militaire belgocongolaise"**

04.01 **Kattrin Jadin**: Un quiproquo semble persister autour de la pseudo-invitation de l'armée congolaise au défilé du 21 juillet, laquelle serait en fait le juste retour de celle reçue par notre armée pour la fête de l'indépendance du Congo.

D'aucuns s'interrogent sur l'opportunité d'une telle association, eu égard au caractère accablant des rapports internationaux sur les crimes perpétrés par l'armée congolaise.

À tout le moins, il aurait été préférable de régler cette question via les services du Premier ministre, en rapport direct avec le chef d'État congolais.

Entre-t-il dans les intentions du gouvernement de permettre qu'un détachement militaire belge marche aux côtés de l'armée congolaise, le 30 juin prochain? Accueillerez-vous également un détachement congolais à l'occasion du défilé du 21 juillet? Pouvez-vous préciser les termes de la coopération militaire belgo-congolaise?

04.02 **Pieter De Crem**, ministre: J'ai eu l'occasion d'expliquer longuement mercredi dernier les tenants et les aboutissants de la participation de troupes congolaises au défilé militaire du 21 juillet (voir *Compte rendu analytique* 52 COM 834, p. 38-43).

En ce qui concerne la participation d'un détachement militaire belge au défilé congolais, la décision interviendra au sein du gouvernement.

Pour ce qui est de la coopération militaire belgocongolaise, mon prédécesseur et son homologue congolais ont signé, le 8 février 2004, une convention relative au soutien logistique et technique belge dans le cadre des activités de formation au profit de l'armée de la RDC. Les réalisations concrètes qui en découlent font l'objet d'un arrangement technique annuel. Le dernier a été signé le 13 mars 2010 et couvre les activités qui auront lieu en 2010 et dont les grandes lignes ont été exposées lors de notre dernière commission.

Pour rappel, ces activités sont la formation des cadres des forces armées de la RDC, l'appui à l'unité de réaction rapide des Forces armées de la RDC à Kindu, les projets au profit des familles de militaires à Kindu et à Kananga, le projet de désensablement du port de Kalinga-Albertville et le projet d'appui au profit des anciens combattants.

04.03 **Kattrin Jadin**: J'ai déposé ma question le 15 mars et aurais souhaité qu'elle soit jointe au débat du 17. J'ai relu ce qui a été dit à cette occasion. Après avoir entendu votre réponse, je pense que nous pourrions rebondir sur certaines choses ponctuelles.

*L'incident est clos.*